



# AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

## RAPPORTS FINANCIERS

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), les rapports financiers et les rapports du vérificateur externe de la MRC de Manicouagan et du territoire non organisé (TNO) de Rivière-aux-Outardes, pour l'exercice financier 2025, seront déposés à la séance ordinaire du Conseil de la MRC qui se tiendra le mercredi 20 mai 2026 à 15 h, au 768, rue Bossé à Baie-Comeau.

Donné à Baie-Comeau, 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Lise Fortin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière